Art 13: nouvelle sanction d'exclusion de 3 jours par le Chef d'établissement, sans contrôle en CAP

Article 1: restriction de la liberté d'expression sous couvert de "réputation du service public"

Art 5-7: remplacement des fonctionnaires indépendants par des contractuels aux ordres; Concurrence par des rémunérations arbitraires.

Imposer la vision hiérarchique et museler les lanceurs d'alertes

Article 5: PIAL = exploitation des Aesh par des affectations désormais collectives (au lieu des notifcations Mdph indiv) --> baisse du droit individuel à la compensation du Handicap

Déreglementer

Art 14: Autoriser des étudiants non diplomés à faire cours seul (via des "pré-recrutements" dès la L2, avec 700€/8h)

Art 8: Expérimentations sur les horaires d'enseignement =

- faciliter l'entrisme de structures privées comme "Agir pour l'école"
- Forcer l'annualisation des services après l'annualisation des horaires élèves

Sources:

- Projet de loi « Ecole de la confiance » et son étude d'impact
- Projet de loi « Transformation de la Fonction publique »

Analyses syndicales:

- Bulletin spécial Snep-Fsu n°963, 21/03/19
- Synthèse 4p Snep « Loi pour une école de la confiance »

Ce document est téléchargeable ici : https://snepfsu-rennes.net/



Lois « Pour une école de la confiance »

- « Transformation de la fonction publique »
- = 2 lois avec les mêmes objectifs:

Art 12: Suppression des avis des CAP sur l'avancement et les promotions

Art 2: Fusion des CHSCT et CT --> moins de militants mais plus de travail = éloignement / affaiblissement syndical

Article 9: Un conseil d'évaluation sous influence du Ministère qui remplace le **CNESCO** indépendant

Art 18: Délégation obligatoires du CA vers la commission permanente = moins de transparence.

Supprimer les contrepouvoirs / Réduire le pluralisme démocratique

Art 9: Suppression des avis des **CAP** sur les mutations

Art 12: Les Espe sont remplacés par les Inspe avec un directeur nommé par le ministère et non plus par ses pairs (conseil d'école)

Art 3: Seul recours = Tribunal **Administratif** (mais sans infos puisque plus de CAP...)

- → UN MODÈLE SOCIAL DEMANTELÉ...
- → DES LANCEURS D'ALERTES MUSELÉS...

Une école à deux vitesses avec une baisse de qualité du service public pour



Flashez et envoyez en 5 secondes un mail aux élus afin qu'ils votent contre

tous

Article 6: Création d'écoles internationales (EPLI = Ghetto de favorisés / Création d'écoles du socle (EPLSF): Ghettos de pauvres.

- Amalgame des statuts 1er-2nd degré et regroupement forcé des personnels administratifs pour supprimer des postes en surchargeant les personnels; suppression des directeurs de maternelle ; regroupement d'écoles..

Privatiser -Augmenter la part du privé



Article 2-4: Scolarité obligatoire dès 3 ans avec financement par les communes.

Postes au concours de PE en 2019 =

- + 300 pour le privé et
- 1000 pour le public!